Annexe 4

Procédures dans le cadre de la Benelux Patent Platform (BPP)

Le présent document a pour objet de présenter, de manière structurée, l'ensemble des procédures usuelles dans le cadre de la Benelux Patent Platform (BPP), ainsi que les modalités applicables à l'introduction des requêtes par les demandeurs ou leurs représentants.

Pour chaque procédure, sont précisés le mode d'introduction, les canaux de communication autorisés, les exigences formelles à respecter et, le cas échéant, les pièces ou informations requises. Ces dispositions visent à assurer une application uniforme des procédures, la sécurité juridique des échanges et l'efficacité du traitement administratif.

Dans le cadre de la simplification administrative et de la dématérialisation des processus, les procédures décrites ci-dessous sont, dans la mesure du possible, accessibles par voie électronique. Le respect des modalités indiquées conditionne la recevabilité et le traitement des requêtes par l'Office de la propriété intellectuelle (OPI).

eFiling

https://efiling.mypatent.lu/

Le nouveau support électronique « eFiling », développé par l'Office européen des brevets, est déjà utilisé ou en cours d'adoption par 18 États membres, dont les pays du Benelux. Il permet le dépôt en ligne des brevets et des certificats complémentaires de protection via une plateforme sécurisée, sans installation locale et avec authentification à deux facteurs.

- Dépôt d'un brevet national → eFiling
- *Subsequent Action* sur **un** NP → eFiling -- (*Subsequent Action* sur **plusieurs** NP → e-mail (cf. ci-dessous))
- Dépôt d'une demande de CCP → eFiling
- Dépôt de prorogation de CCP → eFiling
- *Subsequent Action* sur un CCP → eFiling

E-mail

Par dérogation aux procédures accessibles via e-Filing, certaines demandes doivent encore être introduites par courrier électronique. Pour ces procédures spécifiques, les modalités particulières de soumission restent applicables.

Les demandeurs sont tenus de respecter strictement, pour chaque requête transmise par voie électronique, les exigences et conditions détaillées aux points ci-dessous. Il vous est proposé de nous soumettre les requêtes **par e-mail à l'adresse bpp@eco.etat.lu**.

- *Subsequent Action* sur **plusieurs** NP ou CCP
- *Subsequent Action* sur un ou plusieurs EPV
- Dépôt d'une traduction des revendications (Art. 67 CBE)

Instructions concernant le format des courriels de requête officielle

- Sujet : veuillez utiliser un sujet correspondant au type de la requête tel qu'indiqué ci-dessous
- Fichiers attachés : les requêtes et les pièces annexes doivent être attachées au format PDF, en un ou plusieurs fichiers tel qu'indiqué ci-dessous (veuillez fusionner les fichiers si nécessaire)
- Corps de l'e-mail : celui-ci ne sera pas conservé dans le registre, vous pouvez donc l'utiliser à des fins d'ordre pratique.

Type de requête

- Corps de l'e-mail + 1 annexe :
  - Constitution de mandataire
    - Lettre de demande 1 fichier
  - Restauration
    - Lettre de demande 1 fichier
  - Restitutio in integrum
    - Lettre de demande + pièce(s) justificative(s) 1 fichier
  - Transfert de propriété
    - Lettre de demande + Contrat de cession 1 fichier
  - Changement de nom ou adresse
    - Lettre de demande + pièce(s) justificative(s) 1 fichier
  - Inscription d'une licence
    - Lettre de demande + Contrat de licence 1 fichier
  - Mise en gage
    - Lettre de demande + Contrat de mise en gage 1 fichier
  - Retrait du mandat
    - Lettre de demande 1 fichier

- Corps de l'e-mail + 2 annexes :
  - Dépôt d'une traduction des revendications (Art. 67 CBE)
    - Lettre de demande 1 fichier
    - Traduction des revendications 1 fichier

MyPage

https://mypage.mypatent.lu/

MyPage est un service en ligne du BPP qui offre un accès électronique sécurisé aux demandes de brevets déposées à l'Office luxembourgeois de la propriété intellectuelle.

Avec MyPage vous pouvez :

- Effectuer un suivi de vos demandes de brevets, et notamment le statut et les annuités de vos brevets
- Effectuer des ordres de paiement pour vos brevets
- Effectuer des paiements de brevets pour des tiers
- Contrôler la situation de votre compte courant

Information importante : Tous les versements sont à effectuer sur le compte IBAN LU91 1111 7125 0540 0000 (BIC : CCPLLULL) (Bénéficiaire : TS-CE MINISTERE DE L'ECONOMIE – Office de la propriété intellectuelle, L-2914 Luxembourg).

NP = National Patent / SPC = Supplementary Protection Certificate / EPV = European Patent Validation / RFC = Request for Change

Les requêtes introduites par un mandataire agréé ou un avocat sont introduits sur base de la bonne foi du représentant. L'office de la propriété intellectuelle peut le cas échéant exiger la production d'un pouvoir si les circonstances l'exigent, notamment en cas de doute sur le mandat du mandataire agréé.